

# Les trieurs de demain

Tout au long de l'année scolaire, plus de 500 enfants sont venus visiter le centre de tri de Saint-Laurent Médoc.



Chaque vendredi, à 14h, c'est le débarquement. Deux par deux, en colonne, les enfants arrivent sur le «tarmac» du centre de tri de Saint-Laurent Médoc. On s'active, on trépigne et, présentations faites, on se dirige vers les différents ateliers. Visite du centre de tri et animations sur le tri et le recyclage sont au programme.

## "Il faut trier pour pas polluer !"

Les animateurs découvrent alors des enfants curieux, réceptifs et sensibilisés. « Il faut trier pour pas polluer ! », voilà ce qu'ils répondent en cœur lorsqu'on leur demande les raisons de la mise en place du tri des déchets.

## Venez visiter le centre de tri

Les visites du centre ne sont pas destinées uniquement aux scolaires. Les particuliers, les associations, les services communaux sont les bienvenus. Il suffit de contacter les services du Syndicat par téléphone au 05 56 73 27 40 ou par courriel (smicotom2@wanadoo.fr) afin de convenir d'un rendez-vous. Nous n'attendons plus que vous ...

Ils sont étonnés aussi lorsqu'ils découvrent le recyclage avec des exemples concrets comme la transformation des bouteilles en plastique en fibre polaire grâce aux échantillons dont dispose le Syndicat.

Mais, bien au delà des explications, ils voient concrètement, en visitant le centre de tri, que les déchets triés à la maison ne sont pas mélangés; qu'après la collecte au domicile, il y a vraiment une seconde vie qui commence pour tous ces emballages. Reste à savoir s'ils adopteront le « geste tri » et s'ils le conserveront plus tard ou est-ce que la société consumériste aura pris le dessus ? On verra ...

Pour l'instant, les plus petits prennent plaisir à découvrir et reconnaître les différents matériaux (carton, plastique, métal).

Les plus grands savent quels emballages plastique vont dans le bac à couvercle jaune (bouteilles, films et sacs) et surtout lesquels ne doivent pas y être déposés (pots et barquettes).

Et tous ont le même regard lorsque le camion vient déposer les emballages fraîchement collectés. A cet âge, on veut tous conduire un camion «poubelles»...

# En bref ...

## Plus de valorisation

En 2008, 49% des déchets collectés (porte à porte et déchèteries) ont été valorisés, soit en étant recyclés soit en étant compostés. C'est 1% de plus qu'en 2007. Le SMICOTOM est en passe d'atteindre un taux de valorisation de 50 % des déchets collectés.

## Collectes estivales

Comme chaque année, et afin de s'adapter aux variations saisonnières de population, un réaménagement des collectes a lieu sur certaines communes du littoral.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le calendrier de la saison 2009 sur le site internet [www.smicotom.fr](http://www.smicotom.fr) ou dans votre mairie.

## 15 tonnes de films plastiques

En 2008, et pour la première année de la mise en place de ce tri, le SMICOTOM a collecté 15 tonnes de films plastique. Rappelons que depuis un an, les films et poches plastiques peuvent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune afin d'être recyclés.

## Pas vus, pas pris

Le printemps est revenu, pour preuve la présence d'herbes hautes sur les bas-côtés. Les petits bacs réservés au verre et au papier s'y cachent. De nombreux oublis de collecte sont dus à des bacs non visibles.



# INFO-TRI

N°13

## Un nouveau logo pour le SMICOTOM

Il faut se préparer à voir des fleurs sur nos trottoirs et plus précisément sur nos poubelles.

Le Syndicat Médocain de Collecte et de Traitement des déchets vient de se doter d'un nouveau logo.

Les pétales représentent les espaces naturels médocains :

- Le bleu pour l'océan,
- Le jaune pour le cordon dunaire,
- Le vert pour la forêt des landes et les marais,

- Le rouge pour le rivage estuarien et son vignoble.



## Augmentation de la TGAP : la taxe s'envole

Chaque année, le SMICOTOM s'acquitte d'une taxe appelée TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Suite à la loi des finances 2009, cette dernière augmentera de 437% en 6 ans.

La TGAP ou taxe générale sur les activités polluantes est une taxe proportionnelle au degré de pollution engendré par toute activité polluante. C'est l'application du principe « pollueur payeur ». En ce qui concerne la gestion des déchets, la TGAP s'applique sur l'enfouissement des déchets ménagers résiduels c'est-à-dire le « tout-venant ».

**Un million d'euros.** Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la loi des finances 2009 prévoit une augmentation progressive de la TGAP, cette dernière est passée ainsi de 9.15 euros en 2008 à 15 euros en 2009, pour atteindre 40 euros la tonne en 2015.

Pour le SMICOTOM, la note sera « salée ». Le Syndicat enfouie actuellement 25 000 tonnes de déchets par an. Pour 2008, le montant de la TGAP s'élevait à environ 230 000 euros. Pour cette année, le montant de cette taxe est évalué à 375 000 euros. En 2015, si le tonnage à enfouir n'évolue pas, le montant de la taxe avoisinerait le million d'euros.

**Réduire l'enfouissement des déchets.** Cette mesure trouve son fondement dans la limitation de la mise en décharge au profit d'une valorisation optimum. En d'autres termes, accentuer la pression financière sur les collectivités afin qu'elles mettent en œuvre une politique de sensibilisation visant à réduire l'enfouissement des déchets. Accentuer la pression sur les collectivités signifie également augmenter la pression fiscale sur les foyers.

**La seule solution : TRIER.** Il devient urgent de prendre conscience que le tri est la meilleure chose à faire si l'on veut à la fois protéger notre environnement et nos finances.

Personne ne pourra se permettre désormais de dire que trier coûte cher puisque aujourd'hui et pour les années à venir, le tri réalisé de manière assidue sera la seule échappatoire à une hausse conséquente de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). A bon entendre...

## Dans ce numéro

Un nouveau logo pour le SMICOTOM ..... p.1

Augmentation de la TGAP : la taxe s'envole..... p.2

Faites un geste écologique et solidaire ..... p.2

Les déchets électroniques et électriques ..... p.3

Les trieurs de demain ... p.4

En bref ..... p.4

# Faites un geste écologique et solidaire

L'entreprise d'insertion Le Relais Gironde a déposé plusieurs collecteurs de textiles usagés sur le territoire du SMICOTOM.

Acteur et promoteur de l'économie sociale et solidaire, Le Relais Gironde, récemment installé à Bordeaux, est une entreprise d'insertion spécialisée dans la collecte et le recyclage des textiles usagés.

Son objectif premier est la création d'emplois pour les personnes en difficulté par le biais d'une activité écologique de recyclage de matières. Concrètement Le Relais Gironde prévoit la création de 50 emplois d'ici 2 ans et le traitement à minima de 4 000 tonnes de textiles par an.

En partenariat avec le SMICOTOM, des bornes d'apport volontaire de textiles sont à votre disposition sur plusieurs communes.

**Vous pouvez y déposer vos vêtements et linge de maison propres et secs.**

**Il vous est également possible de donner vos sacs, jouets et chaussures mais seulement s'ils sont en bon état ou**

**facilement réparables** car il n'existe pas encore de filière de recyclage pour ce type de matériel.

Par ailleurs, afin que vos dons soient valorisés au mieux, ils doivent être protégés **dans des sacs bien fermés de moins de 50 L** (pour ne pas être salis et pouvoir passer facilement dans le bac de chargement des conteneurs).

« Nous offrons une seconde vie aux vêtements par l'intermédiaire de deux filières : le réemploi ou le

recyclage », explique le responsable du Relais Gironde. Près de 40 % des vêtements (la meilleure qualité) sont revendus en l'état dans les boutiques du Relais ou à l'export, créant ainsi de l'emploi dans les pays du Sud. Le reste est recyclé en chiffons d'essuyage (pour les industries mécaniques, chimiques, aérospatiales), en matière première pour l'industrie automobile ou en un isolant thermique nommé "Métisse".

Concernant les associations caritatives locales, « il n'y a pas de concurrence entre nous car le volume des textiles est suffisamment important pour tous » tient-il à préciser, « nos objectifs sont communs et nos activités complémentaires puisque nous leur proposons de les débarrasser gratuitement de leurs surplus de vêtements ».

Plus d'information sur [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)



**Le chiffre**  
**30 tonnes** de textiles ont été récupérées sur le territoire du SMICOTOM depuis le début de l'année.

## Les emplacements des collecteurs de textiles

**Carcans :** Rue de Mayne Pauvre

**Cissac :** Parking de la Mairie **NOUVEAU**

**Gaillan :** Parking du Stade **NOUVEAU**

**Hourtin :** Parking du Cinéma

**Lacanau :** Avenue de la Libération, face au PMU

**Lesparre :** **NOUVEAU**

- Cours du Général Leclerc, parking de la Lyonnaise des Eaux

- Derrière l'Eglise de Saint-Trélody, à côté de la maison des associations

**Pauillac :** Quai Paul Doumer, face à la Bordelaise de Lunetterie

**Saint-Estèphe :** parking de la Mairie **NOUVEAU**

**Saint-Laurent :** Place du 8 mai 1945

**Saint-Vivien :** Parking du Cimetière **NOUVEAU**

**Soulac :** Rue Jean Goudineau, face au supermarché CHAMPION

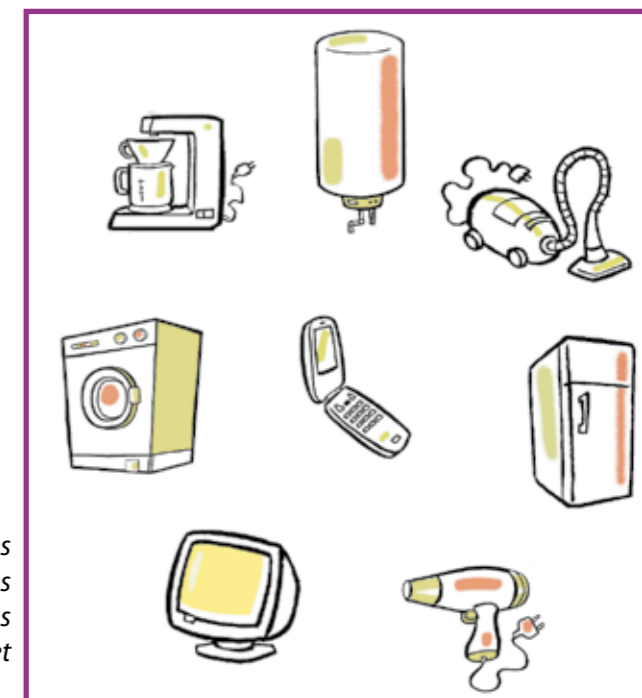
**Vendays :**

- Parking de l'Eglise de Vendays

- Parking de la salle des fêtes de Vendays

# DEEE DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Les DEEE sont les déchets des équipements électriques et électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent les produits blancs (électroménager), les produits bruns (TV, vidéo, Hi Fi) et les produits gris (bureautique et informatique).

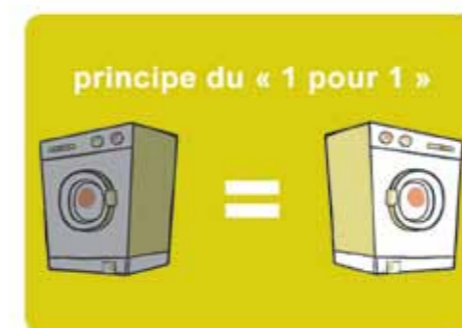


## Que faire de mes DEEE ?

### 1 Votre magasin

Pour tout achat d'un appareil dans votre magasin, ce dernier a l'obligation de reprendre votre ancien appareil de même type.

**Votre distributeur**  
Reprend gratuitement vos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



### 2 Les déchèteries

Le SMICOTOM a équipé spécialement les déchèteries pour accueillir les DEEE.

Un agent vous aidera à les trier.

**Déchèterie**



### 3 Les points de collecte spécifique

Vous pouvez également apporter les DEEE à des structures comme EMMAÛS. Ils les remettent en état de marche avant de les revendre.



## Pourquoi faut-il trier ses DEEE ?

**Traitement spécifique.** Si vous déposez ces déchets chez un revendeur ou dans les déchèteries du SMICOTOM, ils bénéficieront d'un traitement spécifique. Ainsi, les fluides frigorigènes, les mousses d'isolation et les métaux lourds seront récupérés pour être traités et un broyage permettra de récupérer les différents métaux recyclables.

